

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_62 - OBJET : Cession d'un véhicule de marque MITSUBISHI L200

Le Maire de la Commune de la FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME que le véhicule de marque Mitsubishi L200 immatriculé 7981SP13 est très ancien (date de 1ère mise en circulation : 12/06/95) et affiche un nombre de kilomètres élevé,

INFORME que les frais d'entretien et de réparation sont trop importants par rapport à la valeur du véhicule et que certaines pièces de rechange sont introuvables,

INFORME qu'une proposition de rachat en l'état pour ce véhicule a été faite par M. OLIVIER Christian – 10 chemin des Mésanges – 13580 LA FARE LES OLIVIERS pour un montant TTC de 1000€,

ACCEPTE la cession en l'état du véhicule à M. OLIVIER Christian pour un montant de 1000€ TTC.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS le 29 juin 2023.

